

Le bel engagement personnel responsable de l'agriculteur Cédric Herrou

Michèle Leduc

Ce que je vais vous dire s'inscrit parfaitement dans la dualité éthique/juridique déjà évoquée à propos du concept de responsabilité. Cette année, à l'Union rationaliste, et contrairement à nos habitudes, nous avons attribué notre prix annuel conjointement à deux personnalités, toutes les deux concernées à des titres complémentaires par la question des migrations : à François Héran, professeur au Collège de France sur la chaire qui porte ce nom, et à Cédric Herrou, ce jeune agriculteur qui s'est fait remarquer par ses courageuses actions en faveur des migrants. Dans la vallée de la Roya, il aide les demandeurs d'asile en s'opposant aux réglementations actuellement en vigueur, donnant à l'humanisme et aux droits de l'Homme le pas sur la loi. Cet homme donne un très bon exemple de prise de responsabilités individuelles. S'il n'est pas le seul à agir, il a incontestablement montré l'exemple de ce qu'il était possible de faire en s'opposant aux textes législatifs et réglementaires sur la base d'un engagement d'ordre éthique.

Dans un exposé très émouvant, il a commencé par nous dire qu'il ne se préoccupait pas trop des migrants, tout occupé qu'il était par ses poules et ses oliviers. Et puis un soir, sur une route, par assez mauvais temps,

il croise une famille, un couple et ses deux enfants, qui semblaient épuisés. Il fait demi-tour, les rejoint, les emmène chez lui, leur donne à manger, les fait dormir, les interroge sur leur situation, les protège d'une possible arrestation. À partir de là il prend conscience de ses propres responsabilités, se prend au jeu, multiplie ses aides locales aux migrants. Il les aide à passer la frontière, les héberge. Il est bien sûr rapidement repéré, souvent arrêté, mis en garde à vue (une année, ce fut six fois !). Bref il prend des risques personnels intenses au service de convictions qui s'affirment chez lui. Il est maltraité dans les commissariats, menotté, menacé, mis

Michèle Leduc est physicienne, co-rédactrice en chef de la revue *Raison Présente* de l'Union rationaliste.



© JEAN-FRANÇOIS LÉVY

en examen, jugé, condamné, enfin innocent. Et puis il finit par avoir gain de cause puisque, en 2018, le Conseil constitutionnel proclame la légitimité d'un principe de fraternité qui autorise tout citoyen à venir en aide à un migrant sans lui demander son identité ni se soucier de son statut juridique. Cela n'a pas empêché Cédric d'être à nouveau mis en examen par je ne sais quel juge local mais sa victoire juridique a fait que cette nouvelle tentative d'intimidation n'a pas eu de suite. Il est maintenant protégé dans toutes ses actions solidaires.

Cédric Herrou raconte tout cela dans un livre chaleureux dont je recommande la lecture : « Change ton monde »¹⁸. On peut vraiment dire que, grâce à son sens des responsabilités personnelles, Herrou a fait faire un pas juridique important dans la cause des migrants sans-papiers. Une personne seule peut donc agir si elle en a la volonté. S'il le fut au départ, Cédric Herrou n'est plus seul maintenant. Il a constitué autour de lui un groupe, intitulé « Emmaüs Roya », qui généralise son action et, fournissant du travail aux migrants qu'il accueille, les protège de mesures discriminatoires à leur égard. ☺

¹⁸ Voir la recension de ce livre p. 77.